

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

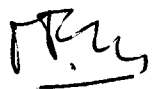
---

DELIBERATION N° 91-21 DU 5 NOVEMBRE 1991  
RELATIVE A L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU 4 JUIN 1991

---

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du 4 juin 1991, compte-tenu des modifications annexées à la présente délibération.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence



P-F. TENIERE-BUCHOT

Le Président  
du conseil d'administration



Christian SAUTTER

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

---

A N N E X E  
A LA DELIBERATION N° 91-21 DU 5 NOVEMBRE 1991

---

MODIFICATIONS DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 JUIN 1991

---

PAGE 16 :

8ème paragraphe - il y a lieu de le compléter par :

"....en soit informé, la lettre de M. PERIGOT pouvant laisser un doute à ce sujet.

En tant que Commissaire du Gouvernement, il se voit obligé d'émettre deux réserves qu'il espère provisoires.

La première concerne l'enveloppe globale du VIème programme."

10ème paragraphe -

"La seconde concerne le problème de l'agriculture.

Il estime ..."

## AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

## Conseil d'administration

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 JUIN 1991

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie s'est réuni sous la présidence de M. le Préfet Christian SAUTTER, le 4 juin 1991 à la préfecture de la région Ile-de-France à Paris, avec pour ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 avril 1991
- 2 - Rapports financiers
  - 2.1 - compte financier 1990
  - 2.2 - décision modificative n° 1
  - 2.3 - bilan des contrats départementaux
  - 2.4 - état des effectifs
- 3 - Présentation du VIème programme
- 4 - Comptes rendus
  - 4.1 - compte rendu d'activité 1990
  - 4.2 - rapport social
- 5 - Questions diverses
  - . compte rendu de dénonciations de forfait
  - . SIAEP de Fleury-Dampleux (02). Levée de déchéance quadriennale (dossier remis en séance).

Assistaient à la réunion en qualité d'administrateurs représentant :

- les collectivités locales

M. de BOURGOING	M. TENAILLON
M. FANOST	M. VINCENT
M. FINEL	M. SANTINI
M. LARMANOU	

- les usagers

M. COLIN	M. LEPRETRE
M. DESSE	M. RICHARD
M. GIARD	

- l'Etat

M. VIDAL Receveur général des finances, TPG de la région Ile-de-France  
M. LEFOULON Inspecteur général chargé de l'Inspection des services de la navigation de la 28ème et 30ème circonscription d'inspection  
M. BRACHET Délégué de bassin Seine-Normandie  
M. KERFANT Directeur interrégional des affaires maritimes du Havre  
M. HIRTZ Ingénieur général du GREF chargé du bassin Seine-Normandie

- le personnel

M. CAUSSIN

- le commissaire du gouvernement

M. MOUSEL

Etait représenté

M. YOLIN par M. FERREIRA

Avaient donné pouvoir

M. ANSART à M. BRICHARD  
M. YOLIN à M. BRACHET  
M. FRANKART à M. HIRTZ  
M. GULUDEC à M. LARMANOU

Assistaient également

M. GALLEY, président du comité de bassin Seine-Normandie  
M. GIRARDOT, vice-président du comité de bassin Seine-Normandie  
M. DESCHAMPS, adjoint au contrôleur financier des agences  
M. MAZERES, au titre de l'E.D.F.  
M. CARRERAS, agent comptable  
M. DAVID, au titre de la SAGEP  
M. TONELLI, au titre de la DREIF-DERU  
M. COULOMB, au titre de la Lyonnaise des Eaux-Dumez

Assistaient au titre de l'agence

M. TENIERE-BUCHOT, directeur  
M. DARGENT M. LAVENIER  
M. DOUARD M. MANEGLIER  
M. SAUVADET M. SALVETTI  
M. WINNINGER Mle DUBOSC  
Mme DESPOUYS, assurait le secrétariat

Etaient absents excusés

M. ANSART M. FRANKART  
Mme GODARD M. GULUDEC  
M. YOLIN

M. le Préfet SAUTTER ouvre la séance à 10 heures par les propos préliminaires suivants :

Messieurs les Ministres,  
Madame et Messieurs les Administrateurs,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir à la préfecture de région pour la deuxième réunion de votre conseil en 1991.

Notre ordre du jour est spécialement dense, important et difficile.

Aussi vous proposerai-je de l'aborder assez rapidement, me réservant d'intervenir en cours de séance sur ses points essentiels.

Comme il se doit, le dossier qui vous est présenté a fait l'objet d'un examen préliminaire de la part de votre commission des finances, le 27 mai dernier, sous la présidence de M. VIDAL que je remercie à nouveau.

J'aurai donc l'occasion, tout au long de ce débat, de lui passer préalablement la parole pour qu'il nous rapporte, s'il le veut bien, les observations et recommandations de sa commission.

Notre ordre du jour comporte deux chapitres principaux :

- les rapports financiers traditionnels de début d'année, et en particulier le compte financier 1990, qui nous sera présenté par notre agent comptable, M. CARRERAS,

- le VIème programme de l'agence qui sera le point central de nos débats.

S'y ajoutent pour terminer, l'examen des comptes rendus habituels relatifs au rapport d'activité 1990 et au rapport social et des points divers.

Avant d'aborder nos débats, quelqu'un d'entre vous souhaite-t-il prendre la parole ?

Personne n'ayant de remarque préliminaire, M. le Préfet SAUTTER passe à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

## 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 AVRIL 1991

Le procès-verbal de la réunion du 16 avril 1991 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité (délibération n° 91.8).

## 2 - RAPPORTS FINANCIERS

### 2.1 - Compte financier 1990

M. SAUTTER déclare :

Le point n° 2 de l'ordre du jour regroupe trois rapports financiers :

- le compte financier 1990
- la décision modificative n° 1
- le bilan des contrats départementaux

S'agissant du compte financier, je donne la parole à notre agent comptable, M. CARRERAS, puis à M. VIDAL qui vous fera part des observations de la commission des finances sur ce rapport.

M. CARRERAS présente le compte financier 1990. Il indique que la prévision budgétaire 1990 s'établissait à 1 862 MF en dépenses et à 1 604 MF en recettes et prévoyait une diminution des réserves de 258 MF.

En réalité l'exécution budgétaire montre que les dépenses ont été réalisées à 85% des prévisions (1 579 MF) et les recettes à 102% (1640 MF) conduisant à une augmentation du fonds de roulement de 60 MF. Comparé à l'exercice précédent et exprimée en pourcentage, la réalisation des recettes et des dépenses est équivalente, mais exprimée en chiffres, elle a été supérieure à celle de 1989 :

- en dépenses de 206 MF
- en recettes de 119 MF.

La structure du bilan ne change pas et il appartient au conseil d'administration d'arrêter le compte financier :

- en recettes à la somme de :	1 640 155 624,59 F
- en dépenses à la somme de :	1 579 610 528,10 F
- et d'affecter aux réserves	
le résultat d'exploitation de :	120 171 452,22 F

M. VIDAL précise que la commission des finances a effectivement examiné le compte financier sur lequel elle a émis un avis favorable à l'unanimité. Elle s'est surtout penchée sur le problème des dépenses présentant un décalage de 15% par rapport aux prévisions. Sa réflexion s'est portée sur la recherche des causes de ce décalage et sur les solutions pour y remédier.

### 2.3 - Bilan des contrats départementaux

M. SAUTTER déclare :

*Nous abordons maintenant le bilan des contrats départementaux pour 1990. Je passe la parole à M. SAUVADET qui va vous présenter ce dossier.*

M. SAUVADET rappelle que ces contrats départementaux concernent les communes rurales qui ont 2 ans pour utiliser leurs autorisations de programme. Il commente le bilan définitif de l'année 1989 et le bilan provisoire de l'année 1990. Il précise que ces contrats concernent essentiellement des programmes de réseaux et note la difficulté de programmation rencontrée dans certains départements.

M. de BOURGOING remarque l'intérêt de ces contrats répondant au désir de l'agence de simplification des procédures administratives en supprimant les financements croisés.

Il précise que le département du Calvados envisage de mettre en place les crédits au moment de l'élaboration de la décision modificative n° 1 afin de boucher très tôt les plans de financement.

Le conseil d'administration prend acte du bilan des contrats départementaux.

### 2.4 - Etat des effectifs

M. TENIERE-BUCHOT commente l'évolution de l'état des effectifs. Il précise qu'il s'agit de la stricte exécution du contrat d'objectif Etat-Agence élaboré pour les années 1989 à 1991. Aux personnels "agence" s'ajoutent 42 agents des SATESE. En 1992 un nouveau contrat d'objectif sera conclu avec la direction du budget.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération relative à l'état des effectifs (délibération n° 91.11).

### 3 - PRESENTATION DU VIÈME PROGRAMME

M. SAUTTER déclare :

*Nous abordons maintenant le point majeur de notre réunion.*

*Je voudrais tout d'abord, remercier M. le Sénateur de BOURGOING, et tous ceux qui l'ont entouré au conseil d'administration et au comité de bassin, pour le travail exceptionnel qu'ils ont réalisé, la qualité de leurs diverses contributions et le dévouement qu'ils ont manifesté alors que beaucoup d'autres responsabilités les sollicitaient.*

*Le résultat de ce travail en commun consiste dans l'épais document figurant au point 3 de notre dossier qui va constituer, si vous l'approuvez, le document de référence pour l'action de l'agence au cours des 5 prochaines années, comportant la fixation de ses objectifs, la description des aides permettant d'y parvenir, la détermination des ressources financières équilibrant ses charges.*

Les causes portent sur trois points :

- des retards dans l'exécution des travaux des collectivités locales,
- les problèmes de financement rencontrés par ces mêmes collectivités,
- la dispersion de compétences en matière d'eau.

Des solutions ont été évoquées :

- la modulation des dates de recouvrement des redevances,
- la nécessité d'adapter les objectifs et les aides de l'agence aux travaux dont les dossiers sont prêts.

Une réflexion devra porter sur l'ensemble des circuits administratifs et les procédures actuelles.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération relative au compte financier (délibération n° 91.9).

## 2.2 - Décision modificative n° 1

M. SAUTTER déclare :

*Nous passons maintenant à l'examen de la décision modificative n° 1 de notre budget primitif 1991. Je donne la parole à M. WINNINGER pour vous exposer ce dossier, après quoi, avant d'en débattre, nous entendrons le point de vue de M. le Président de la commission des finances.*

M. WINNINGER indique que la décision modificative n°1 a pour objet :

- la ratification de 3 décisions modificatives provisoires signées du contrôleur financier,
- d'effectuer les redéploiements nécessaires à l'exécution du budget 1991, et notamment de réaffecter au chapitre 628.28, 90 000 F et au chapitre 623.8 (information du public - Classes d'eau) 300 000 F,
- d'ajuster la tranche d'autorisations de programme 1991 et notamment prendre en compte les 300 MF de prêts complémentaires.

M. VIDAL précise que la commission des finances a examiné ce dossier et n'a pas émis d'observations particulières à son propos. Un avis favorable a été donné à cette décision modificative n° 1.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération relative à la décision modificative n° 1 (délibération n° 91.10)



Je vous propose que nous organisions nos débats de la façon suivante.

Tout d'abord, je vais donner la parole à M. le Sénateur de BOURGOING, pour qu'il nous présente les lignes de force du document proposé, et les conclusions auxquelles a abouti la commission des programmes et de la prospective.

Je souhaiterais ensuite, pour ouvrir le débat, que nous entendions les commentaires et observations de notre commission des finances, et je sollicite donc de nouveau M. VIDAL à ce propos.

Puis nous engagerons notre discussion au cours de laquelle il serait intéressant que le Commissaire du Gouvernement, M. MOUSEL, nous donne en particulier, un éclairage sur la démarche et les ambitions des autres agences, qui me paraissent un élément de réflexion indispensable. Peut être pourrait-il également nous faire le point sur les discussions entamées par ses soins avec la direction du Budget qui aura, je le rappelle, à approuver les délibérations que nous prendrons tout-à-l'heure.

Notre débat se conclura ensuite par le vote d'une série de délibérations figurant dans votre dossier, sur lesquelles j'aurai lieu d'intervenir de nouveau.

J'arrête donc là ces propos introductifs et je passe la parole à M. le Sénateur de BOURGOING que je remercie personnellement et sincèrement du travail accompli.

M. de BOURGOING déclare :

Monsieur le Président,  
Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui l'aboutissement du travail de la commission des programmes et de la prospective, qui a réuni une cinquantaine de membres du comité de bassin et du conseil d'administration.

Sous des formes diverses, utilisant des structures définies dès l'origine ou décidées pour la circonstance, élargies ou non aux usagers de l'eau, aux administrations départementales, aux associations, c'est en définitive plus de quarante réunions et presque autant de dossiers qui ont été élaborés, discutés, mis au point pour aboutir au document global qui vous est proposé aujourd'hui.

Je voudrais, après M. le Président, remercier tous ceux qui se sont associés à ce travail d'explication, de conviction, réalisé auprès de leurs mandants.

Ils m'ont, à cet égard, beaucoup facilité une tâche dont ils étaient bien placés pour apprécier l'ampleur, puisqu'ils en ont pris toute leur part.

Il me paraît inutile, dans ces conditions, de revenir sur la chronologie de l'établissement du document qui vous est présenté aujourd'hui, telle qu'elle figure dans la note de présentation du dossier. Vous la connaissez tous, pour en avoir été les acteurs.

S'agissant du contenu du dossier que je vous ai précédemment exposé et que vous connaissez bien par ailleurs, je reprendrai brièvement mes propos du 16 avril dernier.

C'est un nouveau départ qui vous est proposé au travers de ce nouveau programme :

- un quasi doublement, en volume, des travaux aidés,
- de nouvelles rubriques d'aides pour de nouveaux types de pollution,
- un accroissement du taux des aides.

L'objectif est de parvenir à l'échéance 2005-2010, à une situation qui préserve correctement les usages de l'eau et notre patrimoine naturel. Cet objectif, que nous avons nommé "volontariste", marque une nette progression par rapport à notre Vème programme. Il reste pourtant un peu en dessous des objectifs fixés par la communauté européenne et acceptés par notre pays. Il est du même niveau que ceux que nos collègues des autres bassins sont en train d'examiner, nos collègues de Rhin-Meuse se situant un peu en avant.

Par comparaison au Vème programme, une majoration de l'ordre de 80% en volume des travaux est prévue dont 16% de travaux nouvellement aidés. Les travaux classiques restent donc les plus importants financièrement.

Ces orientations, et le détail des dispositions qui en découlent telles que consignées dans le document qui vous est proposé, a fait l'objet le 29 avril dernier d'un débat de clôture devant la commission des programmes et de la prospective, mais je voudrais insister sur les conditions à mettre en oeuvre pour que les buts poursuivis soient atteints. Pour cela, il faut accroître les taux d'aides.

Primitivement cet accroissement se présentait sous la forme de l'adjonction aux subventions habituelles, de prêts à 10 ans à un taux réduit de moitié par rapport à celui de la Caisse des Dépôts et consignations.

J'ai donné à l'agence des chiffres qui montrent que cela ne se traduisait pas toujours pour les collectivités par un abaissement des charges pour elles durant les premières années. Aussi, M. le Directeur a-t-il bien voulu nous préciser qu'il y avait choix entre prêt et majoration de subvention. Pour les contrats départementaux, cette transformation est systématique. C'est un point important.

Mais depuis notre dernière réunion, des cas précis dont j'ai fait part à l'agence, m'ont montré qu'une des façons dont les aides pourraient être les plus incitatives, donc débouchant le mieux sur des accroissements de réalisation, consisteraient dans des prêts à 2 ans sans intérêt du montant de la T.V.A. car c'est ce qui aiderait le mieux à passer les premières années durant lesquelles :

- le nombre de payeurs est le plus faible car peu sont raccordés,

- l'accoutumance n'est pas encore venue de tarifs en forte augmentation ce qui a pour effet de freiner les consommations et donc le nombre de m<sup>3</sup> d'eau taxables.

Mais il y a autre goulet d'étranglement dont je veux dire, encore une fois un mot, car il me paraît susceptible de mettre à mal les 80% de travaux supplémentaires souhaités : c'est celui de la difficulté pour les maîtres d'oeuvre de fournir des projets.

Actuellement dans mon département, c'est beaucoup plus cela qui freine les réalisations que le manque de crédits.

D.D.A., D.D.E. sont en concurrence pour faire des projets mais l'un comme l'autre, faute de moyens en personnel sans doute, tardent à fournir leur travail. Je viens d'avoir encore des exemples où tous les financements sont en place depuis octobre dernier sans que je sois assuré que des travaux, pourtant indispensables pour l'été prochain, soient réalisés.

Et les cabinets privés ne sont guère en mesure de les suppléer dans l'état actuel des choses.

Revenant à notre ultime réunion, Je vous dirai, qu'à la satisfaction générale et à la mienne en particulier, que sous réserve de quelques mises au point de détail demandées, et qui ont bien entendu été reprises dans le document qui vous est présenté, celui-ci a été, à l'issue d'un vote, approuvé à l'unanimité.

J'ai donc mandat pour vous proposer de donner votre accord à ce document à travers les délibérations correspondantes qui figurent par ailleurs dans votre dossier, et que M. le Préfet SAUTTER vous présentera tout-à-l'heure.

Je voudrais toutefois revenir sur les commentaires des représentants des différents collèges, tant des élus que des usagers, lors des explications de vote.

S'agissant des élus, responsables des équipements publics en matière d'alimentation en eau et d'assainissement, j'ai noté un accord unanime et sans réserve sur le programme proposé. Je rappelle que les travaux aidés à ce titre au VIème programme et bien entendu les redevances payées par les usagers domestiques représentent environ 82% des masses financières mises en jeu.

Cet accord unanime signifiait qu'il y avait parmi les élus, la parfaite perception que l'effort de l'agence devait être nécessairement accompagné d'un effort parallèle des autres sources de financement :

- subvention des collectivités (département - région),
- F.N.D.A.E. et je ne peux que regretter que soient si souvent freinées les initiatives Parlementaires tendant à augmenter les possibilités de ce fonds,
- prix de l'eau enfin mais cela a été une des vertus des Assises que de constater un consensus en la matière, consensus facilité par les années de sécheresse que nous venons de traverser sans parler de celle dans laquelle nous entrons qui me fait très peur en Basse-Normandie.

S'agissant des usagers industriels, leurs représentants ont donné un accord de principe sur le dossier. Je sais qu'une réunion du C.N.P.F. a eu lieu depuis et que quelques réserves ont été faites. Je crois que tout-à-l'heure, M. RICHARD aura quelque chose à nous dire de ce point de vue. Sachant que ce qu'il va nous dire le mettra personnellement dans une situation assez délicate, je voudrais qu'il soit persuadé que dans cette situation il est accompagné de toute notre amitié et de toute notre reconnaissance pour ce qu'il a fait depuis si longtemps.

S'agissant enfin des usagers agricoles, je ne vous apprendrai rien en vous disant que les débats ont été difficiles et que les propositions initiales de l'agence ont dû être revues.

En ce qui concerne la lutte contre les nitrates d'origine agricole, le dispositif d'aide et de redevance, visant à responsabiliser les exploitants a été supprimé devant les réserves de la profession.

Le problème reste donc posé, sans que l'agence y participe autrement qu'au niveau d'études et d'opérations expérimentales, et à un niveau financier équivalent au Vème programme.

Je ne voudrais cependant pas qu'il ressorte de ces propos un sentiment trop pessimiste.

Je peux en effet témoigner d'une prise de conscience du problème. Il y a l'opération "Fertimieux" qui est largement connue mais cela se traduit sur le terrain par des opérations répétées d'information, je pourrais en donner de multiples preuves à travers des bulletins, comptes rendus des réunions, tracts qui appellent à un épandage raisonné des nitrates et insistent sur l'aspect économique du problème.

Je ne pense pas que ceux qui auront à préparer le VIIème programme trouveront une situation plus mauvaise que celle actuelle souhaitant que d'ici là, profession et pouvoirs publics fassent progresser la recherche de formules favorables.

S'agissant des élevages, les discussions ont été plus positives et j'ai noté avec plaisir que les représentants de la profession ont voté, en commission, le texte qui vous est proposé aujourd'hui, comportant un système d'aide et de redevance respectant le principe pollueur-payeur.

Toutefois, M. RUELE, représentant la profession agricole à la commission, m'a écrit pour souhaiter que cet ensemble de propositions soit porté à la connaissance de ses mandants et a donc demandé un délai pour formuler un accord définitif.

Il a donc paru prudent de geler, dans l'attente de cet accord, l'opération élevage tant au niveau des aides que des redevances, en espérant qu'une décision positive pourra être confirmée d'ici la fin de l'année. C'est, j'en suis convaincu, l'intérêt de la profession. A ses dirigeants et à l'agence d'expliquer, sans rien laisser dans l'ombre, les mécanismes proposés, qui fonctionneront, comme toutes les rubriques d'aides, sous le contrôle paritaire des représentants de tous.

Je pense qu'une action volontariste, elle aussi, est susceptible de se mettre en place combinant les aides de l'agence et des conseillers généraux, comme cela est expérimenté dans la Manche et le Calvados.

Sur un plan plus global, la commission a noté que le document qui est proposé à votre approbation était certes ambitieux, mais qu'il était, à cet égard, comme je l'ai déjà dit, tout à fait homogène avec les propositions faites par les autres agences de l'eau.

De même est-il homogène, mais par défaut et non par excès, avec les directives européennes sur les eaux résiduaires urbaines en cours d'approbation.

Si l'on examine par ailleurs les niveaux d'équipement prévus dans les principaux pays d'Europe dans les prochaines années dans le domaine de l'eau on peut noter qu'avec les programmes proposés par les agences, la France se maintiendra, sans plus, dans le milieu de peloton, tandis que toute réduction significative du programme proposé, si elle devait intervenir, nous ferait notablement distancer par les pays de l'Europe du Nord.

Voilà donc, mes chers Collègues, outre le bilan des conclusions de la commission des programmes et de la prospective que je me devais de dresser, quelques indications plus générales qu'il y a lieu, à mon avis, d'avoir en tête pour mettre en perspective le dossier qui vous est proposé.

Je laisse le soin à notre Président de compléter mon intervention, en particulier par la description du cheminement que pourrait prendre notre projet du VIème programme après que vous en ayez débattu.

M. SAUTTER remercie M. de BOURGOING pour la clarté de son exposé, et pour la première synthèse qu'il a fait des avis exprimés en commission et passe la parole à M. VIDAL.

M. VIDAL en tant que Président de la commission des finances indique que le VIème programme tel que présenté a reçu l'approbation de la commission des finances sous réserve des arbitrages qui seront rendus par les ministères de tutelle.

Il précise que la discussion a porté sur quatre points :

- le montant des travaux et le doublement des redevances envisagées. La commission a pris acte de la situation actuelle du bassin et a considéré comme souhaitable le doublement du volume des travaux afin de ne pas prendre de retard notamment dans le contexte européen,

- l'augmentation du taux des redevances doit rester à un niveau économiquement acceptable et leur doublement semble être un seuil à ne pas dépasser,

- le problème de financement des collectivités territoriales. Il a été noté des difficultés en la matière. Toutefois, l'accroissement envisagé du taux des aides est de nature à faciliter le bouclage financier des opérations,

- la création de nouvelles redevances découlant des nouvelles lignes d'aides (pluvial, etc...).

En l'absence de décision nationale, l'agence ne propose pas d'établir de redevances sur des paramètres nouveaux, mais de majorer certains paramètres existants. En cas de décisions nationales le programme serait révisé le cas échéant, après discussions avec les différentes catégories d'usagers.

M. RICHARD concernant l'exposé préliminaire de M. de BOURGOING note qu'allusion a été faite à son accord sur le VIème programme à la dernière réunion de la commission des programmes et de la prospective, mais précise que cet accord de principe était assorti d'une condition suspensive dans l'attente de l'avis de la commission environnement du C.N.P.F. Il précise qu'au cours des réunions de préparation du VIème programme il s'est efforcé de faire prévaloir le point de vue des industriels d'une façon rationnelle et se réjouit de constater que des solutions pratiques ont pu être trouvées à certains problèmes.

Il rappelle qu'il a pu noter qu'en province l'accueil réservé à ce VIème programme était différent de celui qui pouvait être observé dans des commissions spécialisées. Il évoque les différentes remarques à propos du VIème programme et en particulier celles de M. DESSE relatives à la croissance des redevances qui lui semblait un peu excessive.

Cette observation a également été faite par les milieux industriels de province et par les services centraux du C.N.P.F.

Il précise que la commission environnement du C.N.P.F. a examiné le 15 mai dernier les propositions du VIème programme de Seine-Normandie. Un accord complet sur un certain nombre de mesures n'a pu être obtenu, les représentants faisant remarquer les difficultés économiques actuelles de l'industrie. De ce fait, M. RICHARD a demandé à M. COLIN, président de la commission environnement du C.N.P.F. que la commission économique du C.N.P.F. veuille bien se saisir du dossier et lui fasse parvenir son avis. Celui-ci vient de lui être transmis sous la forme d'une lettre de M. PERIGOT, président du C.N.P.F. à M. BEREGOVY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget. (jointe en annexe).

Personnellement, depuis sa participation aux instances de bassin, il a eu l'occasion de participer à la réalisation d'un certain nombre de programmes et n'a jamais été amené à prendre position contre. Il ne le fera pas non plus aujourd'hui, mais déclare avec regret que compte tenu de la position prise par le C.N.P.F., il s'abstiendra lors du vote du VIème programme. Il regrette que l'unanimité du vote ne puisse pas être acquise pour ce nouveau programme.

En tant que président de la commission des aides, il connaît l'importance du nombre des demandes industrielles et l'importance du rôle de l'agence dans le financement des opérations industrielles antérieures et à venir et en particulier pour THANN et MULHOUSE.

M. SAUTTER s'associe à la sympathie que M. de BOURGOING a manifesté à M. RICHARD.

M. TENIERE-BUCHOT fait le point sur les engagements réalisés et sollicités par les industriels en 1991 : 240 MF ont été engagés. Actuellement les demandes sont évaluées à 413 MF (y compris THANN et MULHOUSE). Il semble qu'il y a donc distorsion entre les propos tenus par le C.N.P.F. et la réalité du terrain.

Concernant THANN et MULHOUSE, une première demande est estimée à 200 MF. Il évoque la fermeture d'une usine similaire aux Pays-Bas où la réglementation est plus sévère ce qui constitue matière à réflexion. Le programme proposé est modeste par rapport aux décisions réglementaires européennes.

M. GIARD a quelques scrupules à s'exprimer sur le sujet étant donné sa participation tardive à l'élaboration du VIème programme.

Il s'associe tout d'abord aux différents propos concernant M. RICHARD.

Il observe que le taux d'augmentation des redevances proposé est très important. Pour le groupe industriel auquel il appartient et les établissements dans le périmètre de l'agence de l'eau Seine-Normandie, le montant des redevances acquittées en 1996 représenteront un montant double de celui de 1991.

Il note qu'il n'est pas question de refuser de faire un effort significatif en matière de lutte contre la pollution des eaux au prochain programme, mais les dispositions nécessaires doivent être prises pour y faire face.

Il propose :

- eu égard à la conjoncture économique actuelle et sans remettre en cause le taux général d'augmentation du taux des redevances un lissage de ces augmentations,

- sur le paramètre matière inhibitrice, il évoque ses contacts avec les petits industriels qui seront le plus touchés par ce paramètre et qui ne s'opposent pas non plus à une augmentation significative de l'effort pour régler les problèmes. Ce qui pose problème ce sont les taux d'augmentations particulières des matières inhibitrices (37% la première année et 23% les années suivantes).

Cette augmentation semble artificielle. En effet, la profession ne conteste pas la nécessité d'augmenter la redevance matière inhibitrice pour faire face à un équilibre du budget de l'agence en ce qui concerne les matières inhibitrices traditionnelles et les déchets. Mais il se trouve que pour des raisons conjoncturelles, on accroît fortement le taux des matières inhibitrices pour engager des actions nouvelles en matière de toxicité à long terme, faute de disposer de paramètre existant au tableau d'estimation forfaitaire. Devoir faire un effort pour régler la pollution de la toxicité à long terme des matières inhibitrices ou des AOX est nécessaire, utiliser le paramètre des matières inhibitrices pour se procurer les ressources nécessaires ne lui paraît pas de bonne pratique.

Il propose en conséquence que le produit de la redevance "matières inhibitrices" soit divisé en deux parties : matières inhibitrices traditionnelles d'une part, et ressources nécessaires pour régler le problème de la toxicité à long terme et des AOX d'autre part. Cette seconde partie serait perçue ultérieurement lorsque les paramètres adéquats seraient définis au T.E.F. Ils seraient taxés à un taux suffisant (éventuellement élevé) pour lutter contre cette forme de pollution.

Ce qui l'embarasse dans une utilisation trop globale des matières inhibitrices c'est une utilisation artificielle du principe de solidarité. Il craint que certains industriels soient amenés à contribuer financièrement à la lutte contre la pollution d'autres industriels qui ne seraient pas taxés.

Enfin, la F.I.M.I.M. s'engage dans une politique dynamique en matière de lutte contre la pollution des eaux et souhaite que la recherche et les études dans lesquelles elle s'engage puissent faire l'objet d'aides financières de l'agence.

M. TENIERE-BUCHOT observe que :

- s'il y avait un étalement de l'accroissement du taux des redevances sur les 5 années du programme, il serait de 17% chaque année au lieu de 23% la première année (soit 6 points au-dessus) et 10% les années suivantes (soit 7 points en-dessous par rapport à un lissage total).

Il rappelle que M. VALIRON a présidé le groupe de travail "aides et redevances" qui a abouti aux propositions telles que présentées à ce jour. Pour la redevance prélèvement, il est proposé un taux d'augmentation de 40%. Ces dispositions approuvées en commission, semblent être aujourd'hui remises en cause par les représentants des industriels :

- les redevances industrielles ne sont pas soumises au coefficient de collecte qui a été relevé dans les propositions actuelles,

- les redevances sur les matières inhibitrices sont acquittées par un nombre d'industriels relativement peu important ; elles représentent une masse financière marginale (4% du montant global des redevances).

Enfin, il précise que les objectifs du VIème programme en la matière sont en-deçà des directives européennes votées par la France et que l'accroissement du taux des redevances matières inhibitrices est dans la ligne des décisions du conseil votées pour les budgets 1990 et 1991.

M. LARMANOU note l'intérêt et l'importance du débat. Il s'agit d'un choix décisif concernant une augmentation importante des investissements, entraînant elle-même une majoration significative du taux des redevances. Il observe cependant :

- que personne ne remet en cause la nécessité d'accélérer le rythme des travaux en faveur du milieu naturel,

- qu'il faut réussir la mise en oeuvre de ce programme. Les investisseurs doivent s'appliquer à tenir leurs engagements.

Le programme sera d'autant mieux exécuté que les aides seront accrues à un niveau tel que proposé dans le présent document.

- l'intérêt du taux des prêts.

Toutefois, il est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés au VIème programme d'arriver à une politique moins différenciée entre les départements et les régions et inciter ces collectivités territoriales à s'intéresser à la politique de l'eau pour qu'elles contribuent financièrement aux opérations en la matière.



Il insiste sur les retards dus à la difficulté pour les maîtres d'oeuvre d'établir à temps les dossiers des projets.

Enfin, il note que l'augmentation des redevances devra être répercutée sur le prix de l'eau et se déclare préoccupé par le niveau du prix de l'eau.

M. VINCENT reconnaît le réalisme des propositions du VIème programme. Il rappelle l'action de l'agence coordonnée avec les grands maîtres d'ouvrage pour régler les problèmes de pollution et de ressource en eau. Il s'inquiète de la pollution par les nitrates des nappes souterraines, du problème des décharges et du traitement des ordures ménagères.

Il souhaite qu'une politique de sécurité en matière d'alimentation en eau potable (et notamment de réserves par des barrages-réservoirs) soit mise en place ou poursuivie.

Il note que le prix de l'eau peut encore actuellement supporter des dépenses d'investissement relativement importantes.

Enfin, il remarque l'intérêt des taux des prêts (1/2 de celui de la C D.C.).

M. SAUTTER indique que le futur SDAU de la région Ile-de-France comportera un plan sur les déchets.

M. COULOMB constate l'importance du travail pour l'élaboration du VIème programme. Il approuve la méthode de l'agence pour les aides, les prêts, et une hausse forte la première année pour garantir l'avenir. Il ne partage pas complètement la présentation du VIème programme relative à l'état du milieu naturel. La présentation de la ressource du point de vue de la quantité est modérée à tous égards mais concernant la qualité elle apparaît comme assez pessimiste. Demander le doublement des redevances sans savoir ce qui a été fait les années précédentes est délicat.

La seule chose qui a beaucoup évolué en s'aggravant depuis 10 ans est la pollution diffuse des nappes souterraines. Les pollutions autres que les nitrates en valeur absolue ont baissé et comme les débits ont augmenté (par la mise en service notamment d'un barrage supplémentaire) on peut dire que dans l'ensemble la ressource du point de vue de la qualité est meilleure. Il se déclare néanmoins d'accord avec les propositions présentées pour le maintien de la France à un niveau européen, mais c'est parce que des normes nouvelles ont été mises en oeuvre ou imposées que les objectifs des programmes antérieurs apparaissent comme étant insuffisants.

Il rappelle que jusqu'à présent, l'eau potable a été fournie en quantité suffisante mais aussi en qualité indépendamment des normes. La qualité et la sécurité en matière d'eau sont donc mieux assurées que dans les années antérieures.

La présentation du VIème programme qui laisse entendre que la qualité de l'eau s'est dégradée présente une image négative des actions antérieures notamment celles de l'agence auprès de l'opinion publique.

Les actions des pouvoirs publics et des usagers avec l'aide financière des agences ne sont pas assez mises en valeur dans le document. Elles sont dans la réalité plus positives sur le milieu naturel que ce qui est indiqué dans le rapport présenté au conseil.

Les distributeurs d'eau dans leur ensemble sont conscients de leurs responsabilités, et désireux de participer aux actions de l'agence mais ne sont pas particulièrement preneurs de se charger du recouvrement de la contre-valeur.

M. DESSE se déclare entièrement en accord avec les propos de M. RICHARD et demande qu'on l'y associe.

M. FINEL souhaite que la rédaction du document soit plus précise dans la possibilité de conversion des prêts en subvention (p. 37 du document du VIème programme).

M. MOUSEL en tant que représentant du ministère de l'environnement se réjouit du débat et de la qualité du travail de préparation du VIème programme. Il observe :

- que les propositions de l'agence Seine-Normandie sont cohérentes avec celles des cinq autres agences concernant en particulier le quasi doublement du volume des travaux envisagés, des taux d'aide et de redevances,

- la cohérence du programme entre les priorités régionales accrues par la sécheresse, la prise de conscience des usagers et les obligations européennes, voire internationales. De ce point de vue on constate que l'intersection entre l'expression régionale et les obligations internationales est très importante, particulièrement pour la mise en oeuvre de la directive européenne sur les eaux usées domestiques. Il souligne que les échéances 2000 et 2005 fixées par la directive européenne en terme d'installations en état de marche risquent de ne pas être tenues si les VIème programmes des agences prennent du retard,

- que les orientations proposées dans le document ont été largement débattues avec les responsables des différentes catégories d'usagers. Il serait bon que M. BEREGOVY en soit informé.

Il évoque le retard des choix principaux de la part du gouvernement et indique que des décisions en la matière doivent être prises très prochainement.

Enfin, concernant le problème de l'agriculture, il estime que les propositions présentées dans le document sont marquées d'une certaine timidité et seront difficilement comprises de l'opinion publique compte-tenu des débats qui ont eu lieu sur le problème.

Il note que le ministère de l'agriculture et de l'environnement proposeront aux organismes de bassin des orientations sur des actions qui devront être menées. Il note la distinction dans les propositions entre la partie élevage pour l'instant en discussion et la partie culture pour laquelle le niveau des aides sera le même que celui du Vème programme dans l'attente d'un arrêté ministériel.

Il note enfin que le VIème programme devra sans doute être revu pour prendre en compte des actions pour le traitement de la pollution par les nitrates et pour des aides en matière de protection des captage.

M. SANTINI observe que le VIème programme sera voté par les représentants des collectivités territoriales, que les représentants des industriels s'abstiendront et que ceux de l'Etat émettront des réserves. Il estime qu'une nouvelle fois les collectivités locales prennent la responsabilité de faire payer les électeurs.

Il remarque:

- que ce programme a été débattu depuis des mois et qu'il est bien dommage que les conclusions en soient contestées,

- qu'il serait regrettable que ce programme ne soit pas voté à un moment où les agences ont dû être défendues face à la nouvelle loi sur l'eau,

- la répartition financière : les industriels représentent 22,5% du total des redevances et ne versent que 196 MF de redevances pollution. Il compare ce montant à celui versé par le S.E.D.I.F. et la ville de Paris.

Il demande que soit établi, sur une période de 10 ans, ce que chacun a versé et l'on constatera que la solidarité s'exerce largement de la part des collectivités vers les industriels. Il ne s'agit pas de faire un mauvais procès mais que l'on resitue les choses dans leur véritable dimension. Il ne s'agit pas non plus que chacun réclame en aide, le montant des redevances qu'il a versé, mais chacun doit être responsable, les industriels au nom de la compétitivité ou de la concurrence internationale et les élus auprès de leurs électeurs.

Il faudrait donc aboutir à cette étude pour montrer que les industriels n'ont pas été perdant. Cela permettrait également d'éclairer la commission environnement du C.N.P.F.

Il conclut en indiquant quand ce qui le concerne il votera le VIème programme.

M. LEPRETRE attire l'attention du conseil sur l'excédent de recettes de 60 MF du dernier budget, problème précédemment évoqué. Il craint que le doublement du taux des redevances entraîne à nouveau un excédent de recettes pouvant être convoité par la direction du budget.

Concernant l'agriculture, il évoque le projet de protocole entre l'agence et la commission professionnelle agricole que modifiera les chiffres indiqués dans le projet du VIème programme pour les redevances.

Concernant l'élevage, un accord interviendra prochainement pour la lutte contre la pollution due aux élevages dans une prochaine réunion avec l'APCA.

Concernant la pollution diffuse, il observe que les nitrates ont d'autres origines que celles de l'agriculture d'où la réserve de la profession agricole sur le problème.

Il conclut en précisant qu'il s'abstiendra lors du vote du VIème programme.

M. TENAILLON indique qu'il votera les propositions du VIème programme.

Il remarque la philosophie des propositions qui fixent des objectifs accessibles malgré leur importance et qui semblent être acceptés par tous : les élus, les industriels malgré leurs réserves (les possibilités d'ouverture devront être examinées) et les agriculteurs pour qui un travail de conviction est à poursuivre. Il faut noter la sagesse de la commission des finances qui est d'accord avec une politique dynamique de reconquête du milieu naturel mais qui recommande la prudence quant au doublement du taux des redevances.

Il observe :

- la nature même des aides pour lesquelles il faut envisager toute la souplesse possible pour adapter les interventions aux nécessités locales,
- les difficultés pour les D.D.E., les D.D.A. et les bureaux d'études privés d'établir des dossiers ce qui entraîne des retards dans les travaux.

M. VIDAL en tant que représentant du ministère des finances note les propos de M. MOUSEL sur la cohérence des VIème programmes des agences et l'ensemble des obligations internationales mais attire l'attention du conseil sur le problème de cohérence entre les programmes d'intervention de l'ensemble des VIème programmes des agences et les possibilités de l'économie française. En effet, quand on chiffre le montant total des travaux prévus aux VIème programmes (on dépasse les 100 milliards de francs) on envisage de réaliser un programme d'importance nationale qui dépasse les décisions d'une seule agence de bassin.

Il indique que les augmentations des taux des redevances auront des conséquences sur le prix de l'eau et rappelle que le gouvernement est très attentif au problème de la maîtrise des prix. Concernant les possibilités de financement, des études ont été faites au ministère des finances qui montrent que les programmes tels qu'ils existent actuellement se traduiraient par une augmentation de 40% de l'endettement net des collectivités territoriales.

Des décisions gouvernementales fondamentales doivent donc être prises. C'est pourquoi il considère sur ce point qu'un cadrage gouvernemental est nécessaire avant que le conseil ne se prononce sur ce VIème programme.

Il propose de réserver le vote dans l'attente d'un éclairage global.

M. GIRARDOT rappelle le contexte international actuel, notamment en Angleterre, en Allemagne où les investissements dans le domaine de l'eau sont deux à trois fois plus importants qu'en France, sans oublier la Hollande ou le Danemark qui sont amenés à investir massivement et où on observe une véritable industrie de l'eau.

Il constate que les sociétés de distribution d'eau investissent massivement en Grande-Bretagne où le prix de l'eau a été libéré, qu'en Allemagne le prix de l'eau est de 50% à 100% en moyenne supérieur à ce qu'il est en France. Bien sûr, les situations des agents économiques (industriels et agriculteurs en particulier) sont différentes selon les pays mais il faut absolument prendre en compte le cadre européen.

Sur, le plan national, un énorme travail a été réalisé par les industriels. Par ailleurs, les agriculteurs s'engagent dans l'opération "Fertimieux".

Il rappelle que les redevances de l'agence de bassin ne sont pas des impôts mais que l'agence est une mutuelle où chacun espère récupérer les sommes qu'il a versées.

Si les industriels sont convaincus qu'il faudra qu'ils dépensent davantage pour l'environnement, le problème est de savoir s'ils veulent le faire seul ou avec l'aide de l'agence. Il observe que beaucoup d'entre eux se sont portés vers la 2ème solution et il faudrait peut être en informer les instances du C.N.P.F.

Enfin il estime que lorsqu'une décision sera prise, il faudra le faire valoir au plan européen ; il souhaite vivement qu'indépendamment de la croissance des taux de subvention et d'aide, les montants globaux des travaux puissent augmenter.

M. CAUSSIN indique que ce VIème programme est ambitieux et ne peut que le réjouir.

Il regrette cependant que n'ait pas été menée parallèlement à l'élaboration technique et financière de ce VIème programme la réflexion nécessaire à la mise en place des moyens humains indispensables à sa réalisation.

Certes la direction de l'agence va proposer, dans le cadre du prochain contrat Etat-agence une augmentation d'environ 90 postes budgétaires sur 5 ans, mais il ne faut pas oublier que les effectifs sont restés bloqués durant tout le Vème programme. Cela signifie que malgré une augmentation importante de la productivité, due en partie à l'informatisation, certaines tâches ont été abandonnées.

L'augmentation du volume d'affaires, la diversification des tâches prévues au VIème programme, la volonté d'avoir une vision plus intégrée de la gestion de l'eau vont nécessiter une consommation de temps et une formation professionnelle nettement plus importante impliquant un important accroissement des effectifs.

S'il n'est pas réaliste de demander un doublement des effectifs, l'effet de masse jouant, il convient de les augmenter nettement plus sensiblement que ce qui va être proposé, il faudra également accroître le budget de fonctionnement.

M. GALLEY associe aux propos élogieux rendus à ceux qui ont participé à l'élaboration de ce programme.

Il note qu'à l'occasion de réunions en province, il a été frappé du sentiment qui s'est globalement dégagé de ces réunions, c'est-à-dire l'unanimité pour accélérer le règlement des problèmes de la pollution et de la ressource en eau.

Il estime donc que les conditions de préparation du VIème programme ont été optimales et que par conséquent le travail de synthèse qui a été fait n'est pas à remettre en question.

Il note que l'effort le plus important du VIème programme sera consenti par les collectivités locales à un moment où elles auront de plus en plus de difficulté à investir. Par conséquent, que les représentants des collectivités locales prennent délibérément parti pour investir davantage est remarquable (avec des aides accrues de l'agence). Faut-il remettre, conformément à la proposition de M. VIDAL, le vote du VIème programme ? Certainement pas, car les collectivités locales ont travaillé depuis plus d'un an et sont arrivées à des conclusions unanimes ; ce serait donc dénier toute forme de participation et d'élaboration au projet.

Il souhaite que le comité de bassin délibère début juillet après un vote du conseil d'administration sur le projet présenté et demande à M. le Préfet SAUTTER de bien vouloir faire voter les membres du conseil sur les propositions présentées.

M. SAUTTER reconnaît le travail important qui a été fait et la prise en compte du cadre de l'Europe dans l'élaboration de ce programme qui conduit à un accroissement important du volume des travaux.

Il note cependant qu'il est nécessaire de veiller à ce que les augmentations des redevances mises en oeuvre se traduisent par des projets concrets quelles que soient les disponibilités des services de l'Etat et non pas par un gonflement de la trésorerie de l'agence.

Concernant la procédure, il évoque le choix entre les deux propositions présentées par M. VIDAL :

- en tant que président de la commission des finances, M. VIDAL a suggéré que le conseil d'administration approuve ce programme sous réserve de l'arbitrage des ministères de tutelle, (proposition qui a la préférence de M. le Préfet SAUTTER),

- en tant que représentant du ministre des finances, il a exposé que ce programme posait problème et nécessitait un cadrage gouvernemental préalable au vote.

En tant que Président du conseil d'administration, il propose d'approuver le VIème programme tel que présenté et en tant que représentant de l'Etat, il précise qu'il s'abstiendra en regrettant que le conseil ne puisse se prononcer à l'unanimité.

M. de BOURGOING remercie M. le Président SAUTTER de soumettre le programme aux voix car il est l'aboutissement d'un travail considérable qui a réuni beaucoup de bonnes volontés.

Des améliorations peuvent encore être apportées au projet.

M. FANOST souhaite que les délibérations mises aux voix concernent exclusivement le VIème programme dans la forme figurant au dossier.

M. SAUTTER met aux voix les différentes délibérations présentées :

- Délibération portant approbation du programme 1992-1996.

Cette délibération est approuvée à la majorité des voix (15 voix pour, et 6 abstentions) (délibération n° 91-12).

La deuxième délibération portant sur la définition des redevables au titre du prélèvement et de la consommation et sur les modalités de la détermination de l'assiette.

Par cette délibération, l'agence de bassin adopte la terminologie découlant d'un nouveau revirement de la jurisprudence du Conseil d'Etat suite à l'arrêt n° 67.273 dit "Canal du BEAL" en date du 17 février 1989

Par cette nouvelle orientation, le Conseil d'Etat revient aux définitions existant à l'origine des agences et qui avaient été modifiées lors de l'arrêt du 3 octobre 1986 dit "Houillères d'Aquitaine".

Cette délibération est approuvée à l'unanimité (délibération n° 91-13).

Les quatre délibérations qui suivent :

- relative aux taux des redevances sur les prélèvements et sur les consommations nettes d'eau de nappe et de surface,

- relative à la délimitation géographique des zones de redevances pour prélèvement et consommation d'eau d'une part et d'autre part au titre de la détérioration de la qualité de l'eau et à la prime pour épuration,

- relative aux redevances au titre de la détérioration de la qualité de l'eau et à la prime pour épuration,

- relative au coefficient de collecte applicable aux redevances dues par les usages domestiques et assimilés,

concrétisent les décisions proposées en matière de redevance dans le corps de texte du VIème programme, et les tableaux correspondants en sont extrait.

M. SAUTTER pour gagner du temps propose de procéder par un vote bloqué pour ces quatre délibérations.

Aucune opposition à cette procédure n'étant déclarée, M. SAUTTER procède au vote.

Les quatre délibérations sont approuvées à la majorité des voix (15 pour et 5 abstentions) (délibérations n° 91-14, 91-15, 91-16, 91-17).

Les deux dernières délibérations sont relatives à la redevance spécifique en région Ile-de-France qu'il est proposé, conformément aux dispositions du VIème programme :

- de prolonger jusqu'à l'année 1996
- d'établir aux niveaux financiers annuels précisés dans la dernière délibération.

Ces délibérations sont approuvées à la majorité des voix (15 pour et 5 abstentions) (délibérations n° 91-18 et 91-19).

#### 4 - COMPTES RENDUS

4.1 - compte rendu d'activités 1990

4.2 - rapport social

M. SAUTTER déclare :

*Vous avez trouvé dans votre dossier le compte rendu d'activité 1990, ainsi que le rapport social de cette même année.*

*M. TENIERE-BUCHOT, pouvez-vous en dire un mot.*

M. TENIERE-BUCHOT présente ces deux comptes rendus en précisant que la présentation du bilan social sera revue l'an prochain.

M. RICHARD souhaite que le compte rendu d'activité 1990 fasse l'objet d'une large diffusion.

Le conseil d'administration prend acte de ces deux comptes rendus.

#### 5 - QUESTIONS DIVERSES

- Bilan des dénonciations de forfaits pollution.

- Levée de la déchéance quadriennale du SIAEP de Fleury-Dampleux (02)

M. SAUTTER déclare :

*Il nous reste enfin un dernier point à examiner. Il s'agit du bilan de la procédure de dénonciation de forfaits pollutions. Je vous rappelle que le conseil d'administration avait accepté, dans sa séance du 28 avril 1989, de donner délégation au directeur de l'agence de décider des dénonciations de forfait, sous la condition d'en informer, a posteriori, le conseil d'administration.*

*Je vous signale d'autre part, que dans le dossier complémentaire, que vous avez trouvé sur votre table, une levée de déchéance quadriennale est sollicitée pour le SIAEP de FLEURY-DAMPLEUX dans l'Aisne.*

*Ce document a été préalablement présenté à votre commission des finances.*

*M. TENIERE-BUCHOT, nous vous écoutons.*

- Bilan des dénonciations de forfaits pollution.



M. TENIERE-BUCHOT précise qu'il s'agit a posteriori du bilan des dénonciations de forfaits pollution pour des établissements industriels dont l'activité n'est pas répertoriée ou mal appréciée au T.E.F..

Le conseil d'administration prend acte du bilan des dénonciations de forfaits.

- SIAEP de FLEURY-DAMPLEUX (02) (dossier complémentaire).

M. TENIERE-BUCHOT précise qu'il s'agit d'une demande de levée de déchéance quadriennale sollicitée par le syndicat afin que l'agence puisse solder l'aide attribuée en 1982.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la levée de déchéance quadriennale pour le SIAEP de FLEURY-DAMPLEUX (02) (délibération n°91-20).

---

M. SAUTTER remercie les membres du conseil d'administration de leur participation pour le travail de préparation du VIème programme.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.



## CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT FRANÇAIS

Le Président

Paris, le 31 mai 1991

**Monsieur Pierre BEREGOVY**  
**Ministre d'Etat**  
**Ministre de l'Economie**  
**des Finances et du Budget**  
**139, rue de Bercy**  
**75012 PARIS**

Monsieur le Ministre d'Etat,

Les Administrateurs des agences de bassin qui représentent l'industrie se sont depuis quelque temps inquiétés auprès du CNPF des projets d'augmentation considérable des prélèvements para-fiscaux opérés par ces organismes. Leur sixième programme (1992-1995) envisage en effet des accroissements des redevances allant, selon les cas, de 80 à près de 200%.

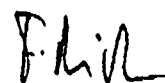
Le CNPF appelle votre attention sur le danger que représentent ces projets pour l'industrie française.

Les entreprises industrielles françaises ont depuis longtemps pris conscience de leurs responsabilités en matière d'environnement. Elles ont largement contribué à l'amélioration de la situation française dans le domaine de l'eau, en apportant une contribution essentielle à la réalisation des programmes précédents des agences de bassin. Ainsi, le taux de dépollution de l'industrie est aujourd'hui de 70%. Les réductions opérées par les autres agents pollueurs (collectivités locales, agriculteurs) sont loin de tels résultats.

L'industrie française reste tout à fait favorable à l'application du principe pollueur-payeur et est décidée à poursuivre ses efforts, en vue de réduire davantage encore ses émissions de polluants. Toutefois, elle estime que, vis à vis d'elle tout au moins, les projets d'accroissement des redevances du sixième programme des agences de bassin sont déraisonnables, étant donné les taux de dépollution atteints aujourd'hui et la nécessité d'équilibrer les coûts d'une dépollution supplémentaire par les avantages collectifs de celle-ci.

La mise en application des projets actuels aggraverait les charges des entreprises sans une utilité équivalente pour la collectivité nationale. En revanche, cet accroissement des charges constituerait un réel danger pour la compétitivité de l'industrie française, auquel je suis sûr que vous serez attentif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'assurance de ma haute considération.



---

François PERIGOT